

RCS : ALENCON
Code greffe : 6101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ALENCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1984 B 00011
Numéro SIREN : 324 251 180
Nom ou dénomination : LE PASSAGE

Ce dépôt a été enregistré le 06/09/2022 sous le numéro de dépôt 3110

amcen

AUDIT
MANAGEMENT
CONSEIL
EXPERTISE COMPTABLE
NORMANDIE

COMPTES ANNUELS

LE PASSAGE

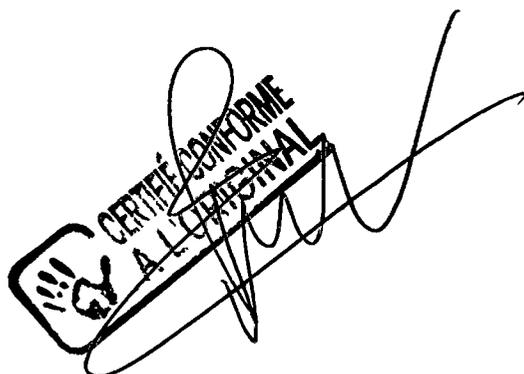
Numéro SIRET : 32425118000083

Code APE : 4761Z

8 RUE DU BERCAIL
61000 ALENCON

COMPTES ANNUELS

du 01/02/2021 au 31/01/2022

A handwritten signature in black ink is written over a rectangular stamp. The stamp contains the text "CERTIFIÉ CONFORME A LA NORME NF EN ISO 9001" and a logo of a hand holding a pencil.

Rapport de Présentation

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise LE PASSAGE pour l'exercice du 01/02/2021 au 31/01/2022 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 29 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	1 544 453,01	Euros
chiffre d'affaires	2 671 748,23	Euros
résultat net comptable	51 400,97	Euros

Fait à CAEN
Le 03/05/2022

Grégory VEAUX
Expert-comptable

Cabinet AM CONSULTING & EXPERTISES

Désignation de l'entreprise : <u>LE PASSAGE</u>		1 2			
Adresse de l'entreprise <u>8 RUE DU BERCAIL 61000 ALENCON</u>		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
Numéro SIRET * <u>3 2 4 2 5 1 1 8 0 0 0 0 8 3</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le 3 1 0 1 2 0 2 2			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB				
	Frais de développement * CX				
	Concessions, brevets et droits similaires AF	12 395	12 395		
	Fonds commercial (1) AH	604 551	604 551		
	Autres immobilisations incorporelles AJ				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL				
	Terrains AN				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions AP	316 819	265 788		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	3 900	3 900		
	Autres immobilisations corporelles AT	317 420	240 307		
	Immobilisations en cours AV				
	Avances et acomptes AX				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS				
	Autres participations CU	20 100	20 100		
	Créances rattachées à des participations BB				
	Autres titres immobilisés BD	7 742	7 742		
	Prêts BF				
Autres immobilisations financières * BH	60 009		60 009		
TOTAL (II) BJ		1 342 938	522 390		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	5 110	5 110	
		En cours de production de biens BN			
		En cours de production de services BP			
	CRÉANCES	Produits intermédiaires et finis BR			
		Marchandises BT	377 534		377 534
		Avances et acomptes versés sur commandes BV			
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	74 856	2 019	72 837
DIVERS	Autres créances (3) BZ	101 842		101 842	
	Capital souscrit et appelé, non versé CB				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
	Disponibilités CF	121 088		121 088	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	45 494		45 494	
	TOTAL (III) CJ		725 924	2 019	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
	Écarts de conversion actif * (VI) CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		2 068 862	524 409	1 544 453	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise		LE PASSAGE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :180 000.....)	DA		180 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		56 107	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		17 120	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG		78 025	
	Report à nouveau	DH		(81 419)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		51 401	
	Subventions d'investissement	DJ		31 164	
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (II)	DL		332 398
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		435 123	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV		284 741	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		357 201	
	Dettes fiscales et sociales	DY		85 373	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		49 617	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		1 212 055	
	Ecarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		1 544 453	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		882 625		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		120 000		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise										LE PASSAGE		Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	616 947	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions				Dont Composants	M2	316 819	KP		KQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3	3 900	KS		KT			
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	100 317	KW		KX	15 264		
	Matériel de transport *					KY	3 099	KZ		LA			
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	184 485	LC		LD	14 257		
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
Avances et acomptes					LK		LL		LM				
TOTAL III					LN	608 620	LO		LP	29 520			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
	Autres participations					8U	20 100	8V		8W			
	Autres titres immobilisés					IP	7 734	IR		IS	8		
	Prêts et autres immobilisations financières					IT	59 423	IU		IV	586		
	TOTAL IV					LQ	87 258	LR		LS	594		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	1 312 824	OH		OJ	30 114			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		4			
						1				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	616 947	LW	616 947		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY			
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
	Inst. gales, agencts et am. des constructions					IS		MG	316 819	MH	316 819		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	3 900	MK	3 900		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM	115 580	MN	115 580		
		Matériel de transport				IV		MP	3 099	MQ	3 099		
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS	198 741	MT	198 741	MU		
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF		
TOTAL III					IY		NG	638 140	NH		NI	638 140	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations					IO		ØX	20 100	ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés					I1		2B	7 742	2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	60 009	2F		2G	
	TOTAL IV					I3		NJ	87 851	NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	1 342 938	ØL		ØM	1 255 086	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le **3 1 0 1 2 0 2 2**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : LE PASSAGE Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise LE PASSAGE

Néant *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	12 395	PF		PG		PH	12 395
TOTAL I		RK	12 395	RM		RN		RO	12 395
Terrains		PI		PI		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	256 435	PW	9 353	PX		PY	265 788
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	3 900	QA		QB		QC	3 900
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	90 758	QE	2 228	QF		QG	92 985
	Matériel de transport	QH	3 099	QI		QJ		QK	3 099
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	133 653	QM	10 570	QN		QO	144 223
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU	487 844	QV	22 150	QW		QX	509 994
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	500 239	ØP	22 150	ØQ		ØR	522 390

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO		
TOTAL III									
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW		Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étalcr			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

LE PASSAGE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 180.000 Euros
Siège social : ALENÇON (61000)
8, rue du Bercail
RCS ALENÇON 324 251 180

DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 13 JUIN 2022

EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2022

TROISIEME DECISION. AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associée unique, décide :

- 1) A titre liminaire, de constater que le poste « Report à Nouveau » débiteur de la société s'élève à la somme de – 81.419 Euros.

L'Associée unique décide, en conséquence, d'imputer la totalité de ce poste « Report à Nouveau » débiteur de la manière suivante :

- Imputation d'une partie du poste « Report à Nouveau » débiteur, soit la somme de 56.107 Euros, sur le poste « Primes de fusion, primes d'émission ».
- Imputation du solde du poste « Report à Nouveau » débiteur, soit la somme de 25.312 Euros, sur le poste « Autres Réserves ».

- 2) Et, en outre, d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 51.400,97 Euros de la façon suivante :

- Virement d'une partie du résultat, soit la somme de 880,00 Euros, sur le poste « Réserve Légale », laquelle se trouve entièrement dotée.
- Distribution à l'Associée Unique d'une partie du résultat, soit la somme de 50.000,00 Euros.
Le dividende s'établit en conséquence à environ 4,62 Euros par action.
Ce dividende est mis en paiement ce jour.
Ce dividende est éligible à l'abattement fiscal de 40 % pour les personnes physiques, conformément aux dispositions du Code Général des Impôts.
- Virement du solde du résultat, soit la somme de 600,97 Euros, sur le poste « Autres Réserves ».

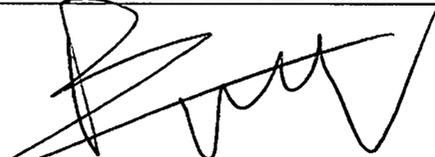
Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à la somme de 282.398 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associée Unique prend acte du fait que la Société a distribué les dividendes suivants au cours des trois derniers exercices.

Exercices antérieurs	31/01/21	31/01/20	31/01/19
Dividendes distribués	75.000 Euros	0 Euro	65.000 Euros
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % (art. 243 bis du CGI)	75.000 Euros	0 Euro	65.000 Euros
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % (art. 243 bis du CGI)	0 Euro	0 Euro	0 Euro

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

CERTIFIEE CONFORME

<p>Le Président La Société LES MOTS QUI PASSENT, <i>Représentée par Monsieur Pierre LENGANEY</i></p>


In Extenso

Exemplaire GREFFE

LE PASSAGE
8 Rue du Bercail

61 000 - ALENÇON

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 2022

In Extenso
Orne

30 Rue d'Alençon
CONDE SUR SARTHE
BP 321
61009 ALENCON CEDEX

In Extenso

LE PASSAGE

8 Rue du Bercail
61 000 - ALENÇON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2022

A l'associée unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LE PASSAGE relatifs à l'exercice clos le 31 Janvier 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société LE PASSAGE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 Février 2021 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Autres éléments significatifs de l'exercice », paragraphe « Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19) » de l'annexe des comptes annuels concernant la crise sanitaire du COVID-19 et ses effets sur l'activité de la société.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 a créé depuis mars 2020 des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de l'entreprise. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises par le Gouvernement dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent encore à ce jour de multiples conséquences pour les entreprises intervenant dans certains secteurs particuliers ou selon des modalités spécifiques, qui peuvent impacter de manière importante leurs activités et leur financement voire générer des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Malgré les évolutions positives observées sur la pandémie de COVID-19 à ce jour, l'entreprise porte encore les stigmates de cette crise sanitaire.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés que la note « fonds commercial » de l'annexe fournit une information appropriée sur les règles utilisées en matière d'évaluation et de dépréciation.

Nous avons examiné les modalités d'évaluation de ces actifs et avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associée unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

ALENCON, le 10 Juin 2022
Le commissaire aux comptes
IN EXTENSO ORNE

Sébastien LANDAIS



ANNEXE

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/01/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/01/2021 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	12 395	12 395			
Fonds commercial	604 551		604 551	604 551	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	316 819	265 788	51 032	60 384	- 9 352
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 900	3 900			
Autres immobilisations corporelles	317 420	240 307	77 114	60 391	16 723
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	20 100		20 100	20 100	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	7 742		7 742	7 734	8
Prêts					
Autres immobilisations financières	60 009		60 009	59 423	586
TOTAL (I)	1 342 938	522 390	820 548	812 584	7 964
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	5 110		5 110	5 050	60
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	377 534		377 534	353 330	24 204
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	74 856	2 019	72 837	64 948	7 889
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	7 740		7 740	6 772	968
. Personnel	629		629	534	95
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	9 023		9 023	13 343	- 4 320
. Autres	84 450		84 450	72 646	11 804
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	121 088		121 088	445 876	- 324 788
Instrument financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	45 494		45 494	26 065	19 429
TOTAL (II)	725 924	2 019	723 905	988 565	- 264 660
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 068 862	524 409	1 544 453	1 801 149	- 256 696

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes



Bilan (suite) PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/01/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/01/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 180 000)	180 000	180 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	56 107	56 107	
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	17 120	17 120	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	78 025	75 692	2 333
Report à nouveau	-81 419	-81 419	
Résultat de l'exercice	51 401	77 333	- 25 932
Subventions d'investissement	31 164	33 746	- 2 582
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	332 398	358 579	- 26 181
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	315 123	344 954	- 29 831
. Découverts, concours bancaires	120 000	120 000	
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	78 794	94 584	- 15 790
. Associés	205 947	171 771	34 176
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	357 201	586 306	- 229 105
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	38 502	34 913	3 589
. Organismes sociaux	38 802	40 341	- 1 539
. Etat, impôts sur les bénéfiques			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	5 986	4 093	1 893
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 082	1 795	287
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	49 617	43 812	5 805
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	1 212 055	1 442 570	- 230 515
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	1 544 453	1 801 149	- 256 696

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

sc

Annexe comptable

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/01/2022 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/01/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 544 453,01 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 51 400,97 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 03/05/2022 par les dirigeants.

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Activité de l'entreprise : Commerce de détail de livres en magasin spécialisé

Lieu d'exploitation : 8 RUE DU BERCAIL – 61 000 ALENCON

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Application des dispositifs de l'ANC 2014-03
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
 - Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
 - Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
 - Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

Les états financiers de la société ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les activités sont affectées par la COVID-19 depuis l'exercice 2020 et la société peut attendre à des impacts négatifs sur ses états financiers en 2022/2023. L'entité, compte tenu du caractère incertain de l'épidémie, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

A la date d'arrêt des comptes des états financiers 2022 de l'entité, la direction de la société n'a pas connaissance d'incertitude significative qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Au regard de la situation, l'entreprise a contracté un PGE à hauteur de 180K€ en 2021 afin d'assurer la continuité de l'activité. Le remboursement de celui-ci débutera au cours de l'année 2022.

Renégociation bancaire

Au cours de l'exercice, la société LE PASSAGE a effectué une renégociation de ses engagements financiers avec un réétalement sur une plus longue durée.

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*



Annexe comptable (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 604 551 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	604 551		604 551	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	604 551		604 551	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 342 938 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	616 947			616 947
Immobilisations corporelles	608 620	29 520		638 140
Immobilisations financières	87 258	593		87 851
TOTAL	1 312 824	30 113		1 342 938

Amortissements et provisions d'actif = 522 390 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	12 395			12 395
Immobilisations corporelles	487 844	22 150		509 994
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	500 239	22 150		522 390

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciel	12 395	12 395	0	1 ans
Fonds commercial	594 551	0	594 551	Non amortiss.
Fonds commercial - motus	10 000	0	10 000	Non amortiss.
Agencements construction	316 819	265 788	51 032	de 5 à 10 ans
Materiel outillage	3 900	3 900	0	10 ans
Agencements installation	115 580	92 985	22 595	10 ans
Materiel de transport	3 099	3 099	0	2 ans
Materiel de bureau	40 749	31 889	8 860	de 1 à 5 ans
Mobilier	157 992	112 334	45 658	de 5 à 10 ans
TOTAL	1 255 086	522 390	732 697	

Etat des créances = 282 201 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	60 009		60 009
Actif circulant & charges d'avance	222 192	222 192	
TOTAL	282 201	222 192	60 009

Provisions pour dépréciation = 2 019 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	2 019				2 019
Comptes financiers					
TOTAL	2 019				2 019

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

SH

Produits à recevoir par postes du bilan = 87 027 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	12 259
Autres créances	74 768
Disponibilités	
TOTAL	87 027

Charges constatées d'avance = 45 494 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

84

Annexe comptable (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 180 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	10830	16,62	180 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	10830	16,62	180 000

Etat des dettes = 1 212 055 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	435 123	175 423	200 805	58 895
Dettes financières diverses	284 741	215 011	30 360	39 370
Fournisseurs	357 201	357 201		
Dettes fiscales & sociales	85 373	85 373		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	49 617	49 617		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 212 055	882 625	231 165	98 265

Charges à payer par postes du bilan = 75 168 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	232
Emp. & dettes financières div.	2 476
Fournisseurs	21 132
Dettes fiscales & sociales	49 718
Autres dettes	1 611
TOTAL	75 168

Informations complémentaires sur le bilan passif

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

SL

Annexe comptable (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres		
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	15	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat	3	
TOTAL	18	0

Engagement en matière de retraite

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à 39 637 euros.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- o Année de calcul : 2022
- o Taux d'actualisation : 1 %
- o Méthode de calcul : Rétrospective Prorata Temporis
- o Convention collective : Papeterie, librairie, fournitures de bureau, bureautique et informatique
- o Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié.
- o Table de mortalité : TPRV 93

En ce qui concerne les paramètres des catégories, ont été retenus :

- Age de départ prévu (sauf dérogation individuelle)
 - o 62 ans pour la catégorie : Agents de Maîtrise
 - o 62 ans pour la catégorie : Employés
- Progression de salaires
 - o 1% Constant pour la catégorie : Agents de Maîtrise
 - o 1% Constant pour la catégorie : Employés
- Taux de rotation
 - o 1 % constant pour la catégorie : Agents de Maîtrise
 - o 1 % constant pour la catégorie : Employés
- Taux de charges sociales patronales
 - o 35 % pour la catégorie : Agents de Maîtrise
 - o 35 % pour la catégorie : Employés

Autres Engagements donnés

Le prêt CRCA de 20 000 € est garanti par un nantissement de Fonds de commerce à hauteur de 20 000 €.

Les prêts BNP sont garantis pour un montant de 82 425 € de la manière suivante :

Caution personnelle solidaire 13 000 €

BPI FRANCE Financement 8 000 €

Caution personnelle solidaire 13 225€

BPI FRANCE Financement 9 200 €

Caution personnelle solidaire 23 000 €

BPI FRANCE Financement 16 000 €

Le PGE de la BNP est garanti par BPI France à hauteur de 27 000 €

Le PGE du crédit agricole est garanti par BPI France à hauteur de 135 000 €

L'emprunt de la NEF (145 000 €) est garanti par une caution personnelle et solidaire avec un engagement de blocage des comptes courants d'associés

Le billet de trésorerie au CRCA de 120 K€ a été garanti par une caution solidaire.

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 87 027 E

Produits à recevoir sur cts et comptes rattachés	Montant
Clients - factures à établir(41810000)	12 259
TOTAL	12 259

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Rrr à obtenir(40980000)	74 768
TOTAL	74 768

Charges constatées d'avance = 45 494 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées avanc(48600000)	45 494
TOTAL	45 494

Charges à payer = 75 168 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Interets courus s/emp cr(16884000)	232
TOTAL	232

Emprunts & dettes financières diverses	Montant
Interets courus(45580000)	2 476
TOTAL	2 476

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Frs factures non parvenu(40810000)	21 132
TOTAL	21 132

Dettes fiscales et sociales	Montant
Conges payés(42820000)	38 502
Charges sociales s/c.pay(43820000)	7 215
Autres charges à payer - fc(43861000)	1 608
Autres charges à payer - ta(43862000)	628
Autres charges à payer(44860000)	1 765
TOTAL	49 718

Autres dettes	Montant
Clients - rrr à accorder(41980000)	1 611
TOTAL	1 611